

Conditions tarifaires valables dès le 1^{er} janvier 2021

TARIF ALBONA

Courant vert de l'Aubonne !



Votre partenaire de proximité
www.sefa.ch | 021 821 54 00

SEFA

Le tarif ALBONA est le produit d'électricité à la tarification la plus simple pour les particuliers et les petites entreprises artisanales.

A qui s'adresse le tarif ALBONA?

Le tarif ALBONA représente la solution idéale pour les particuliers et les petites entreprises artisanales qui consomment peu d'électricité la nuit.

Cette formule s'adresse aux clients dont la consommation annuelle n'excède pas 50 000 kWh et qui n'ont pas de dispositif de mesure de la puissance.

Quels sont les avantages du tarif ALBONA?

Un modèle de prix extrêmement simple: le prix est toujours le même, de jour comme de nuit.

Quels sont les éléments de prix du tarif ALBONA?

Le prix se décompose comme suit:

- Fourniture d'énergie
- Utilisation du réseau
- Emolument communal pour l'usage du sol
- Emolument cantonal COSSEL
- Taxe cantonale (Loi cantonale sur l'énergie)
- Taxe fédérale d'encouragement (RPC)
- Redevance fédérale pour la protection des eaux et des poissons

Facturation

Plusieurs factures sont établies dans l'année (y compris les factures d'acompte). Le règlement peut être effectué au moyen d'un bulletin de versement, par recouvrement direct (auprès des banques) ou via Débit Direct (auprès de PostFinance).

Vous pouvez également opter pour l'e-facture depuis la session e-banking de votre banque ou de PostFinance, ou pour l'envoi par courriel.

Les conditions générales, les règlements et les dispositions de la Société Electrique des Forces de l'Aubonne s'appliquent.

ALBONA

UN TARIF UNIQUE AVANTAGEUX

Éléments de prix	Prix de base (CHF/an)		Prix liés à la consommation (ct./kWh)	
	Hors TVA	TVA incluse	Tarif unique (0 - 24h)	
			Hors TVA	TVA incluse
Fourniture d'énergie	-	-	9,90	10,66
Utilisation du réseau	118,80	127,95	9,37	10,09
Services-système Swissgrid	-	-	0,16	0,17
Emolument communal usage du sol	-	-	0,70	0,75
Emolument cantonal COSSEL	-	-	0,02	0,02
Taxe cantonale (Loi cantonale sur l'énergie) *	-	-	0,60	0,60
Taxe fédérale d'encouragement (RPC)	-	-	2,20	2,37
Redevance fédérale pour la protection des eaux et des poissons	-	-	0,10	0,11
Total (ct./kWh)	-	-	23,05	24,78

*non soumis TVA

Les prix sont arrondis selon les règles commerciales.

Votre partenaire énergie
vous fournit de l'électricité 24h/24
et vous conseille de manière compétente
et fiable pour toutes les questions
relatives à l'énergie.



SEFA | Case postale 134
Chemin Lucien Chevallaz 5
1170 Aubonne | info@sefa.ch

SEFA